Ville de Lausanne

# Communiqué

**Budget participatif**

## La Ville lance son 2e appel aux projets citoyens

**La Ville de Lausanne lance la seconde édition du Budget participatif avec un budget augmenté. Les habitant·e·s de Lausanne sont invité·e·s à se regrouper pour déposer des projets pour leurs quartiers. Ceux-ci seront soumis au vote populaire et les projets gagnants seront réalisés par les initiateurs-trices eux/elles-mêmes. Inscrit dans le programme de législature 2016-2021, ce projet pilote, qui se déroulera encore une fois en 2021, permet d'articuler autrement les rapports entre municipalité et citoyen·ne·s et d'encourager un renforcement de la citoyenneté.**

Le projet pilote de budget participatif se déroule pour la 2e année consécutive. Pour cette année, la Ville augmente le montant à disposition : CHF 150'000.- sont ainsi proposés. Les Lausannois·es peuvent déposer un projet en remplissant un formulaire qui se trouve sur le site internet du Budget participatif. Comme en 2019, les différentes phases du projet se découpent de la manière suivante :

- **Phase d'appel à projets (du 20 janvier au 30 avril)**
  Les Lausannois·es ont plus de trois mois pour concrétiser leurs idées en projet. L'objectif de cette étape consiste à susciter l'émergence d'un maximum de propositions citoyennes visant à améliorer la qualité de vie du quartier ou à renforcer les liens sociaux. Les activités proposées devront impérativement être accessibles sans restriction aux habitant·e·s d'un périmètre d'un quartier, ne pas poursuivre de but lucratif et être portées par un groupe d'au minimum trois habitant·e·s. 10 parrains ou marraines ayant un lien avec le quartier devront également l'appuyer afin de donner une dimension communautaire au projet. Comme en 2019, le soutien financier maximal est de CHF 20'000.- par projet. Afin d'aider les porteuses et porteurs de projets qui auraient des propositions mais qui ne sauraient pas comment les formaliser, des permanences sont organisées dans les quartiers en partenariat avec l'association Reliefs et l'atelier OLGa qui mettent également en place un accompagnement individuel (voir papillon en annexe).

- **Phase d'analyse de faisabilité (de mai à juillet)**
  Une analyse de faisabilité des différents projets proposés sera réalisée sous la responsabilité de la Ville, principalement pour s'assurer de leur faisabilité technique et légale et de leur conformité aux critères.

- **Phase de promotion et de vote (d'août à septembre)**
  Les projets jugés éligibles seront présentés à la population et une campagne de votation sera lancée. Tous les Lausannois·es seront invité·e·s à choisir (au moyen d'un vote sur internet ainsi que dans des urnes disposées dans des centralités de quartiers) les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser. Le nombre de projets soutenus est déterminé au terme d'un vote et dépendra du financement nécessaire pour chaque projet. Les projets sont tout d'abord classés selon le nombre de voix obtenues. Ensuite, le premier de la liste se verra attribué le montant sollicité pour sa réalisation. Le solde permettra de financer le deuxième projet sur la liste et ainsi de suite jusqu'à épuisement des 150'000 francs à disposition.

- **Phase de mise en œuvre des projets lauréats (dès octobre)**
  La mise en œuvre des projets soutenus sera de la compétence des porteuses et porteurs de projets, avec qui une convention sera signée et qui seront appuyé·e·s par la Ville s'agissant du suivi et de l'évaluation des résultats obtenus.

A travers cette démarche participative, les habitant·e·s ont, d'une part, l'occasion de déposer les projets qui leur tiennent à cœur. D'autre part, le choix des projets à soutenir est soumis à votation, permettant de faire connaître les initiatives proposées, d'en débattre, et de retenir celles qui suscitent

le plus d'intérêt dans la population. Une manière de mettre en valeur la citoyenneté et le lien social, aussi bien sur la forme que sur le fond.
Le cycle du budget participatif sera reconduit encore en 2021 puis fera l'objet d'une évaluation.

La Municipalité de Lausanne

*Informations et règlement sur le site https://www.lausanne.ch/budget-participatif/*
*Vidéo rétrospective 2019 disponible sur le site du Budget participatif ainsi que sur YouTube*

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**
- **Estelle Papaux, secrétaire générale de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 10**

Lausanne, le 20 janvier 2020

**Déroulement de la première édition du Budget participatif**

Le Budget participatif encourage depuis 2019 la participation citoyenne en permettant aux Lausannois·es de décider de l'allocation de fonds publics dédiés à soutenir des projets de quartiers développés et réalisés par leurs habitant·e·s. Suite à l'appel à projets lancé en janvier, 34 projets ont été déposés. Les Lausannois·es ont ainsi pu sortir du rôle de simples usager·ère·s tout en bénéficiant d'un accompagnement professionnel pour les aider à transformer leurs idées en véritable projet collectif.

Au terme d'une phase de vérification de leur légalité et de leur faisabilité technique, 19 projets ont été validés et, du 27 août au 13 octobre, la population lausannoise a été invitée à choisir les projets qu'ils ou elles souhaitaient voir subventionner (au moyen d'un vote sur internet ainsi que dans des urnes disposées dans des centralités de quartiers et une ancienne cabine téléphonique de la place centrale, transformée pour l'occasion). Ils ont tous été portés par un minimum de trois personnes et ont été soutenus par une dizaine de parrains ou marraines. Grâce à leur engagement et leurs idées, la quasi-totalité des quartiers de Lausanne ont été concernés par au moins un projet.

Les projets ont été ensuite classés selon le nombre de voix obtenues. Le premier de la liste s'est vu attribuer le montant estimé pour sa réalisation, puis le solde a permis de financer le deuxième projet sur la liste et ainsi de suite jusqu'à épuisement du budget disponible. Le nombre de projets soutenus dépend donc du financement nécessaire pour chaque projet.

Pour rappel, le projet pilote du Budget participatif se déroulera jusqu'en 2021 et bénéficie du soutien du Programme « Citoyenneté » de la Commission fédérale des migrations (CFM). Chaque année, la Ville peut ainsi mettre un montant à disposition des citoyen·ne·s. Pour 2019, CHF 100'000.- ont été consacrés aux projets subventionnés par le Budget participatif. Au terme du projet, une évaluation globale est prévue afin de tirer les enseignements nécessaires et de formuler des recommandations. Le Budget participatif constitue une occasion nouvelle de participation citoyenne et de contribution au lien social dans les quartiers lausannois.

**Liste des projets lauréats de l'édition 2019 du Budget participatif lausannois**

1. #7 La Manivelle (592 voix) – CHF 20'000.-
2. #6 Le Léman Vert (362 voix) – CHF 13'330.-
3. #5 Jardins Montchoisi (357 voix)- CHF 14'020.-
4. #1 L'autre midi (323 voix) – CHF 15'000.-
5. #9 Quartier Libre (321 voix) – CHF 15'000.-
6. #11 Rafraîchissons notre quartier (295 voix) – CHF 9'550.-
7. #12 Transformons ensemble (291 voix) – CHF 7'170.-
8. #19 Tricot Graffiti (207 voix) – CHF 5'000.-